

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

Le 16 novembre 2005

Monsieur Denis Racine
Maire
Ville de Lac-Sergent

**Objet : Divers dossiers et approche de
l'Association pour la protection de l'environnement
du lac Sergent (APPELS)**

Monsieur le maire,

En ce début de mandat pour le nouveau Conseil municipal, il est important que vous puissiez avoir une vision claire de l'action de l'APPELS et des orientations que ses membres et son CA entendent développer pour la protection de notre lac.

Permettez moi donc de mettre sur papier les principaux éléments qui ont meublé l'action de *l'Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent* au cours de la dernière année. Comme vous pourrez le constater, beaucoup d'énergie a été déployée pour faire avancer la cause de la protection de l'environnement au lac Sergent. Les membres de l'APPELS croient à la bonne qualité de notre lac et veulent en conserver toute la richesse d'un milieu de vie agréable et sain.

Table de concertation du bassin versant

De concert avec plusieurs intervenants du milieu, il a été décidé au printemps 2005 de mettre en place une table de concertation des villes du bassin versant du lac Sergent et des représentants des entreprises et organisations qui ont un rôle à jouer dans le développement du territoire. La création de cette table de concertation a été quelque peu perturbée par la période électorale mais prendra son envol officiel au printemps 2006. Son but est d'assurer l'harmonisation des actions de tous les gouvernements municipaux par la modification ou la création de règlements pour protéger le Lac Sergent. Nous comptons sur le leadership de la Ville de Lac Sergent pour promouvoir ces changements, notamment au chapitre des pesticides, de la revégétalisation, de la protection des milieux humides, etc.

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

Projets 2004-2005 : demande d'expertise ou dénonciation

Depuis sa création en 2004, l'*Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent* a dénoncé une quinzaine de projets qu'elle jugeait avoir des impacts importants pour le lac ou représenter des risques à l'intégrité du plan d'eau : remplissage de marécages ou de milieux humides, abattage d'arbres, destruction d'habitats fauniques, etc. Plusieurs de ces dossiers ont été réglés avec la participation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ou avec l'administration précédente de Ville de Lac-Sergent ou des autres villes du bassin versant.

Plusieurs projets et agissements préoccupent encore l'APPELS, nommément :

- L'habitat compensatoire de poissons à être érigé au nord du lac est un dossier particulièrement sensible.
- L'aménagement de la plage Auger par la Corporation de la Plage Caporal (même si ce dernier a été autorisé par le MDDEP) et les projets d'abattage d'arbres et de création d'étangs sur les terrains adjacents.
- Les travaux fréquents de coupe d'arbres et d'aménagement illicites dans la décharge.
- Les érosions fréquentes des installations de la piste cyclable.
- Des ruisseaux enterrés, des arbres coupés dans différents secteurs de la ville particulièrement dans les milieux humides.
- Fosses septiques conformes mais non étanches.

Malheureusement, plusieurs marécages, milieux humides ou zones boisées ont été perdues dans les dernières années. Si nous voulons conserver notre lac, il faut inverser la vapeur. À cet effet, le MDDEP a exigé des corrections pour certains travaux (entre autre l'habitat compensatoire pour le poisson). Nous nous attendons à ce que les ententes prises entre la ville, le MDDEP et les promoteurs soient maintenues.

Nous tenons à rappeler que les marécages, les milieux humides et les zones boisées sont des habitats essentiels qui contribueront à ralentir l'eutrophisation accélérée du lac. En effet, ils servent de tampons au choc printanier dû à la fonte des neiges, absorbent une certaine quantité de phosphate disponible, servent de bassin de sédimentation en plus d'être des habitats fauniques importants.

À ces projets, plusieurs événements sont venus perturber la quiétude environnementale du lac : déversements d'huile à plusieurs reprises, reconstruction illégale de murs de remblai, érosions sporadiques et autres. Ces événements mobilisent l'APPELS même si souvent nous ne pouvons que constater les dégâts ou dénoncer les actions. À ces événements s'ajoutent des comportements irréfléchis de plaisanciers en moto marines ou bateaux à moteur

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

que tous nous devons déplorer pour leurs effets nocifs sur l'hypolimnion du lac et sur le bien être de la population dans son ensemble.

Dénoncer tous ces problèmes n'est pas l'approche à privilégier. De plus, c'est souvent trop tard, le mal étant fait. L'impact sera «passé au suivant» jusqu'au moment où c'est la peur d'être dénoncé qui l'emportera sur l'action positive.

Approche privilégiée

Nous l'avons constaté, agir en état d'urgence en mode dénonciation n'a pas du tout l'impact souhaité. Même si on ne peut pas laisser passer sous silence des développements incompatibles avec l'intégrité du lac, cette approche n'apporte pas beaucoup de résultats positifs sur le terrain. Nous espérons que notre projet de sensibilisation des clans du lac Sergent (projet Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD)) sera une solution à ces comportements. Nous désirons agir avant que le mal soit fait. Il faudra compter sur l'intelligence de nos concitoyens mais aussi sur la vigilance des employés et élus de la ville.

Priorités pour 2006

La priorité 2006 sera toujours la sensibilisation des résidents du bassin versant au besoin d'agir de façon responsable face aux différentes problématiques du lac.

Voici les travaux plus concrets qui retiendront notre attention :

- Rapport complet du monitoring 2005.
- Suivi du projet Fonds d'action québécois pour le développement durable.
- Développement d'une vision pour l'APPELS et préparation d'un plan d'action pour 2006 (prévu pour janvier) sur : les engrais, les savons sans phosphate, la revégétalisation des rives seront les éléments clés de nos actions.
- Calendrier d'activités 2006 et plan de communication (à propos des communications, nous voulons limiter les interventions dans les médias régionaux ... mais pas nécessairement les annuler. Les communications sur notre site web (www.appels.ca), dans les médias locaux (Jaseur du lac, Catherinois et autres) et sur d'éventuels panneaux afficheurs à différents endroits du lac seront privilégiées.
- Petits gestes sans coût important : à titre d'exemples, code d'éthique signé par les propriétaires de bateaux lors de la mise à l'eau, panier écologique incluant certains règlements de la Ville et un guide de bonnes pratiques environnementales.
- Si notre projet FAQDD était refusé, des actions comme l'engagement d'un horticulteur ou architecte paysager pour aider les citoyens dans leur démarche de revégétalisation serait à analyser.

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

- Nous désirons continuer à siéger au comité de barrage (Paul Isabelle a été nommé par le Conseil municipal précédent). Nous comprenons que des règles ont été mises en place et que le barrage doit jouer le rôle pour lequel il a été construit mais le niveau du lac est un facteur déterminant dans la sauvegarde de la qualité de l'eau.

Position de l'APPELS

Nous savons que l'APPELS a le pouvoir absolu conféré par ses membres dans la persuasion et la sensibilisation sur le terrain, afin d'obtenir les résultats escomptés. En tant qu'organisme à but non lucratif, elle est autonome et peut agir selon l'orientation donnée par ceux-ci.

Pour les situations conflictuelles, notre approche sera d'abord d'informer la représentante de la ville. Si la situation mérite une action immédiate, nous sommes convaincus de l'application rapide par la Ville de ses règlements et de la mise en place des correctifs appropriés. Nous sommes conscients que le MDDEP a transféré aux villes une grande quantité de responsabilités. Nous voulons d'abord vous aider à y faire face. Toutefois, une inaction de la ville sur des dossiers prioritaires pourrait nous obliger à agir de façon différente ou à intervenir à un palier de gouvernement supérieur, notre objectif étant la protection du bassin versant du lac Sergent ... et à ce chapitre, nous serons un peu comme un «chien de garde» de l'environnement du lac. Notre action vise d'abord tout ce qui a trait à la qualité de l'eau, étant conscient que l'environnement comprend plusieurs autres éléments, l'air, le sol, la faune. Selon notre philosophie, notre intention n'est pas d'attaquer des individus mais de condamner des agissements non conformes. Notre intervention est plus souvent une demande d'expertise externe car dans les faits, des plaintes doivent être déposées selon les règles gouvernementales ou municipales pour en assurer le suivi.

Notre représentant

Il a été décidé à la réunion du CA de l'APPELS du 10 novembre dernier de nommer monsieur Grégoire Dubé comme représentant de l'APPELS auprès du Conseil de ville. Son rôle sera de nous informer des positions de la ville dans le suivi de l'ensemble des projets de développement ou de réglementation.

Lors de la première séance spéciale du Conseil de ville le 14 novembre dernier, vous avez désigné madame Johanne Tremblay-Côté comme responsable des dossiers environnementaux auprès du Conseil. Cette personne sera notre interface avec le Conseil. Elle est invitée à participer aux discussions de nature environnementale aux réunions internes de l'APPELS.

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

Conclusion – urgence d'agir

Nous sommes conscients et nous sommes persuadés que vous l'êtes aussi du fait que d'énormes efforts devront être consentis pour ralentir le vieillissement de notre lac et pour en conserver l'intégrité environnementale. Une moyenne de 15µg/l de phosphore et des pointes de 48µg/l dans les baies peu profondes et productives en été incitent à l'action. La concentration de phosphore dans un lac viable ne dépasse pas les 20 µg/l et sans la présence humaine, elle serait autour de 2 ou 3 µg/l.

Des comportements devront changés, des budgets devront être alloués. Si les citoyens adhèrent tous ensemble à la préservation du bien qui leur est le plus cher, et que les décideurs municipaux y mettent tout leur poids, nous sommes certains de pouvoir arriver à sauvegarder la qualité de l'eau de notre lac.

En terminant, laissez moi vous remettre une copie d'une étude pancanadienne concernant les effets des éléments nutritifs sur l'environnement. Ce sera sûrement un livre de référence intéressant pour les intervenants municipaux.

Monsieur le maire, soyez assuré de notre collaboration.

Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent

Par :

Claude Phaneuf, M.Sc., M.A.P.
Président

cc. membres du Conseil municipal
CA - APPELS